

## Contactez-nous !



**UNSA** Territoriaux Ville de Nantes  
6 place de la Gare de l'Etat  
CP 6  
44276 Nantes cedex 2

**02.40.35.06.27**  
**06.84.86.05.96**



syndicatville-unsamairie-nantes.fr

[www.villedenantes-unsamairie-nantes.fr](http://www.villedenantes-unsamairie-nantes.fr)



Septembre 2011



## 7 bonnes raisons... ?!!!

### « Je n'ai pas le temps de me syndiquer... »

Cet argument est recevable par tous les représentants syndicaux jusqu'au jour où vous serez heureux de trouver un délégué qui lui, prend le temps de vous aider, de trouver les éléments pour vous défendre ou vous apporter les réponses à vos questions.

### « Je préfère ne pas m'engager... »

Vous êtes bien sûr absolument libre, c'est votre choix de laisser ceux qui ont les mêmes problèmes que vous se donner les moyens de réagir ensemble dans des situations difficiles.

### « Défiler dans les rues en criant des slogans, c'est pas mon truc... »

Si vous limitez le syndicalisme à cela, vous serez surpris par l'emploi du temps d'un militant : réunions, commissions, rencontres, conseils, animations, tractages, rédactions, propositions...

### « Cela risque de nuire à ma carrière... »

Il n'est pas sûr que l'adhésion syndicale arrive en premier dans l'ordre des choses nuisibles à votre carrière. Il est certain par contre que si vous vivez honnêtement votre appartenance syndicale, personne ne vous en fera le reproche.

### « C'est trop cher ... »

Pour le prix de son autonomie de fonctionnement, l'**UNSA** s'appuie sur l'acquittement d'une cotisation minimale pour ses adhérents. Cette adhésion, selon votre catégorie, revient entre 4,15€ et 7,90€ mensuellement.

### « Ce sont les instances nationales qui décident, pas la base... »

Dans **UNSA**, il y a un « A » comme Autonomie. Prenez le temps de lire les statuts de notre organisation pour en mesurer la définition.

### « Les autres syndicats vont me pourrir la vie... »

L'engagement syndical est généralement respecté par tous les délégués indépendamment de leur organisation.

Et vous, c'est quoi votre syndicat





1<sup>er</sup> mai

Après 2 ans de lutte acharnée, l'**UNSA** a enfin obtenu la régularisation du 1<sup>er</sup> Mai : les heures chômées ce jour là, sont au bénéfice de l'agent, et il n'en est absolument pas redevable à l'administration.

Une des prérogatives de notre syndicat est de veiller à la conservation des acquis historiques !!!



**Pour l'UNSA, le droit à la santé des agents est une priorité !!**

Dans un contexte de perte significative de pouvoir d'achat pour nombre d'agents territoriaux, de tensions financières fortes pour beaucoup, l'accès aux soins devient un luxe. Cette situation est accentuée par les coups de boutoirs successifs de l'Etat contre notre système de protection sociale et un désengagement dans la prise en charge financière des soins. Le reste à charge de l'assuré ne cesse de croître et le coût des cotisations auprès des organismes de protection sociale d'augmenter.

**Les syndicats UNSA de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes interpellent le Maire de Nantes, Président de Nantes Métropole afin que celui-ci prenne pleinement la mesure de l'enjeu majeur que revêt le décret relatif à la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale.**

**Une exigence de l'UNSA :**

**Améliorer le droit à la Santé des agents de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole**

**L'UNSA demande au Maire de Nantes, Président de Nantes Métropole, qu'il s'implique financièrement dans le dispositif de protection sociale complémentaire des agents.**

**L'UNSA demande au Maire de Nantes, Président de Nantes Métropole, qu'il n'attende pas la parution des textes nationaux pour agir localement.**

**L'UNSA souhaite que la Ville de Nantes et Nantes Métropole aillent plus loin dans leurs engagements en faveur de la santé des agents, en apportant une participation financière à la souscription d'une Mutuelle Santé.**



## Quid de la crèche d'entreprise ??

2005 première revendication de l'**UNSA** pour une crèche d'entreprise pour les agents. 2008, lors des élections professionnelles, l'**UNSA** réaffirme cette revendication. 1<sup>er</sup> octobre 2010, l'**UNSA** remet en main propre à Monsieur Bolzer l'étude complète de l'enquête sur les modes de garde.

### Que s'est-il passé depuis ?

Pas grand chose pendant neuf mois (certains diraient «le temps d'une grossesse»). Mais après de multiples relances, l'**UNSA (Nantes Métropole et Ville de Nantes) a été reçue le 8 juillet 2011.**

Il ressort de cet échange que la Communauté Urbaine et la Mairie de Nantes ne créeront pas cette crèche d'entreprise pour leurs agents que nous appelions de nos vœux. Mais la DGORH, est prête à travailler à une harmonisation des prestations (Nantes Métropole et Ville de Nantes), à la mise en place d'un guichet interne d'informations à l'attention des agents, et à augmenter le budget alloué (selon des modalités à définir).

Dont acte !

Deux solutions s'offrent alors à nous :

- s'arc-bouter sur cette création, monter le projet seul (deux ans de travail), au risque de ne jamais le voir aboutir puisqu'au final, les autorisations administratives seront nécessaires, sans parler de la contrainte essentielle qu'est le foncier.
- travailler avec les services de la DGORH pour faire bénéficier aux agents concernés d'une avancée, qui certes n'était pas celle revendiquée, mais qui ouvre des perspectives utiles.

Nous sommes donc favorables à la 2ème solution. De nouvelles réunions vont se tenir à la rentrée. Nous vous tiendrons évidemment informés des suites données à ce dossier.

Nous tenons à remercier les collègues qui étaient prêts à s'investir sur ce projet de crèche. Ceux qui souhaitent **apporter leurs compétences ou connaissances sur le sujet dans le cadre des discussions à venir sont évidemment les bienvenus !**



## Mission NBI

L'**UNSA Territoriaux** de la Ville de Nantes demande l'attribution de la NBI Accueil pour tous les gardiens d'installations sportives, soit environ 130 agents.